



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le mercredi 11 mai, à dix-neuf heures quinze,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 04 mai 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (29): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAI/A/ZENON, Monsieur Judex LACLUSSÉ, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (02) : Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL.

Etaient absents (00):

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

**Délibération N°06-24-2016 (1) : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016-
Plan de financement de travaux de panneautage – adressage – tranche 2 – optimisation de la base fiscale.**

Délibération n°06-24-2016 (1)
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des
Territoires Ruraux (DETR) 2016-
Plan de financement des travaux de panneautage – Adressage – Tranche 2 –
Optimisation de la base fiscale communale.

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la ville de Morne-À-L'eau procède pour la première fois à l'Adressage de l'ensemble de son territoire. Actuellement, ce sont plus de 70% des maisons et autres bâtis qui ne sont pas numérotés. Une telle situation est contre-productive à plusieurs endroits : l'efficacité et la réactivité des services publics ou administratifs divers, des services de proximité ou à la personne, une faible optimisation de la base fiscale, une « lecture » difficile de la ville et des déplacements non optimisés. Aussi, il s'agit de poursuivre les travaux engagés en 2015.

Contenu :

Ces travaux permettront l'adressage physique (panneautage) d'environ 1600 bâtis et de 150 voies. Le travail de panneautage est réalisé avec une géolocalisation de l'ensemble des bâtis ce qui permet la réalisation d'une couche SIG précise et une intégration rapide dans les bases fiscales. Cette couche pourra être valorisée par les différents concessionnaires et autres services publics.

Budget tranche 2 :

Recettes	Coûts en euros HT	en %	Dépenses	Coûts en euros	en %
<u>Autofinancement</u>	60 000,00	20,0	<u>Panneautage</u>		
- Ville de Morne-À-L'eau	60 000,00		- AMO	58 000,00	
	240 000,00	80,0	- Travaux terrain	242 000,00	
<u>Subventions</u>	150 00,00	50,0			
- Etat (DETR)	90 000,00	30,0			
- Conseil Départemental (FAC)					
TOTAL	300 000, 00	100	TOTAL	300 000,00	100

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Générale des Impôts relatifs aux recouvrements de la taxe d'habitation et de la taxe foncière,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 Décembre 2014, validant le lancement de l'opération de panneautage des rues et maisons du centre-ville de Morne-À-L'eau, Oûi l'exposé du Maire, Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement de la tranche 2 de l'opération de panneautage comme suit :

Recettes	Coûts en euros HT	en %	Dépenses	Coûts en euros	en %
Autofinancement	50 000,00	20,0	Panneautage		
- Ville de Morne-À-L'eau	50 000,00		- AMO	40 000,00	
	281 104,49	80,0	- Travaux terrain	260 000,00	
Subventions	150 00,00	50,0			
- Etat (DETR)	90 000,00	30,0			
- Conseil Départemental (FAC)					
TOTAL	300 000, 00	100	TOTAL	300 000,00	100

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.



Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 12 mai 2016,

Le Maire,

(Signature)
Philipson FRANCFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 23 Mai 2016

Formalités de publicité

Effectuées le 23 Mai 2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.